

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00401 Numéro SIREN : 789 898 624 Nom ou dénomination : 3 F

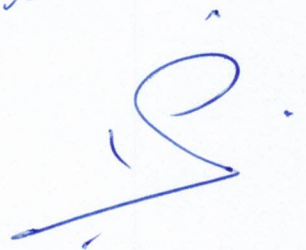
Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2020 sous le numéro de dépôt 590

impl/id

3 F
(SARL)

RESTAURATION DE TYPE RAPIDE
28 Route de Chantelle
Les Percièrers
03140 FLEURIEL
BILAN AU : 30/09/2019
N° SIRET : 78989862400042
Code NAF : 5610C

*Certifié conforme
à l'originale*



SOMMAIRE

	Pages
- Annexe	6 à 8

Désignation de l'entreprise	3 F	Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	28 Route de Chantelle	03140 FLEURIEL		
Número SIRET *	7 8 9 8 9 8 6 2 4 0 0 0 4 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2	

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 9	3 0 0 9 2 0 1 8
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	11 085	
	Immobilisations corporelles *	028	030	193 643	148 734
	Immobilisations financières * (1)	040	042	4 413	4 413
Total I (5)		044	048	153 147	188 180
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	6 737	7 832
	Marchandises *	060	062	213	209
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	8 212	8 096
	Créances (2)	068	070		
		072	074	2 261	8 566
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	10 094	10 664
	Charges constatées d'avance *	092	094	4 140	6 356
	Total II	096	098	31 658	41 723
	Total général (I+II)	110	112	184 805	229 903
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 000	8
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	4 514	
	Report à nouveau	134			15 013
	Résultat de l'exercice	136		18 065	20 518
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		33 578	15 514
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		84 824	137 238
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		22 270	26 362
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	20 336	44 133	50 789
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		151 227	214 390
Total général (I + II + III)		180		184 805	229 903
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	32 222
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 917

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **3 F**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 9 | Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 8 |

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210	1 578	1 384
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *		215		214	451 882	497 074
		217		218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224	3 036	2 381
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	669	451
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	457 166	501 290
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 582	1 227
Variation de stock (marchandises) *				236	5-	156
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	145 423	161 427
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	1 095	1 186
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 2 022 - immobilier)				242	98 260	104 905
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 922)		243	922	244	2 059	2 837
Rémunérations du personnel *				250	136 128	141 475
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	18 010	27 842
Dotations aux amortissements *				254	34 274	35 072
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		259		262	247	109
Total des charges d'exploitation (II)				264	437 072	473 866
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	20 094	27 425
Produits financiers (III)				280	0	3
Produits exceptionnels (IV)				290	3 940	770
Charges financières (V)				294	3 532	3 673
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348 }		347		300	2 439	4 007
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	18 065	20 518
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	18 065	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	7	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44. sexies) 986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. triennales) 127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990	342
Divers dont ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 vintedecies) 992	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655						350
						1 570
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	16 502	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * 21 965 ont imputés sur le résultat :						360
						16 502
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	11 085	412		414		416	11 085	11 085
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	203 613	432		434		436	203 613	203 613
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	73 647	442		444		446	73 647	73 647
	Installations générales, agencements divers	450	62 583	452		454		456	62 583	62 583
	Matériel de transport	460	1 880	462		464	1 880	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 534	472		474		476	2 534	2 534
Immobilisations financières		480	4 413	482		484		486	4 413	4 413
TOTAL		490	359 754	492		494	1 880	496	357 875	357 875

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	11 085	502		504		506	11 085
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	97 043	522	20 361	524		526	117 405
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	34 393	532	7 227	534		536	41 621
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	26 190	542	6 185	544		546	32 375
	Matériel de transport	550	1 081	552	40	554	1 121	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 781	562	461	564		566	2 242
TOTAL		570	171 574	572	34 274	574	1 121	576	204 728

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	1 VOLKSWAGEN POLO	PUB SUR POLO									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
1	1 130	371	759	2 917	2 158										
2	750	750													
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	1 880	580	1 121	582	759	584	2 917	586	2 158	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591					
TOTAL							596	2 158	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	21 965
Déficits imputés	983	16 502
Déficits reportables	984	5 463
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	5 463

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 695
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	9 880
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	46 017
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 258
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 3 F				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	6
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	6
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	453 461
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	453 461
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	669
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	3 036
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	3 705
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	166 393
Variation négative des stocks				145	1 090
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	46 702
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	247
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	214 432
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137 242 734
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	242 734
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	453 461	Effectifs au sens de la CVAE *	023 12
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 184 805.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 453 460.82 Euros et dégageant un bénéfice de 18 064.63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 570 €.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine et par mesure de simplification, les amortissements sont calculés suivant les durées d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Dans le cas d'immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue et compte tenu d'une éventuelle valeur résiduelle. Dans ce cas, un amortissement dérogatoire fiscal pourra être comptabilisé.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'établissement	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.

Produits à recevoir

neant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 892
Dettes fiscales et sociales	9 825
Autres dettes	65
Total	17 871

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 140
Total	4 140



implid

Siège Social : Z.I. 12 route de Coubon
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tel. 04 71 05 38 70

SA au capital de 9 404 171 €
RCS Le Puy en Velay
SIREN : 587 350 273 - APE : 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de la région
d'Auvergne et Rhône-Alpes.

implid.com

3 F
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : 28 ROUTE DE CHANTELLE LES PERCIERES
03140 FLEURIEL
789 898 624 RCS CUSSET

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 MARS 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
30 septembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 18 064,63 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 064,63 €
------------------------	-------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 22 578,31 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 MARS 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

